

CALENDRIER DES DÉCISIONS D'EXAMENS SPÉCIAUX ET DE RÉÉVALUATION DE L'ARLA CONCERNANT L'HORTICULTURE (MISE À JOUR : DÉCEMBRE 2023)

FONGICIDES

Ingrédient actif	Tebuconazole Groupe 3	Zoxamide Groupe 22	Groupe de Bacillus subtilis Groupe BM02	Azoxystrobin Groupe 11	Chlorothalonil Groupe M5
Nom commercial	FOLICUR Fongicide	ZOXIUM Fongicide	SERENADE, TAEGRO, Biofongicide	QUADRIS Fongicide	DACONIL, BRAVO, ECHO, CHLOROTHALONIL, EQUUS
Statut de la décision	Consultation publique examen cyclique : PRVD2021-08 23 juillet 2021	examen cyclique : RVD2023-04 9 février 2023	Cyclical Review: RVD2024-02 Jan 29, 2024	Consultation publique examen cyclique : PRVD2023-02 15 Juin 2023	Consultation publique examen spécial : PSRD2022-01 11 février 2022
Catégorie de réévaluation	1	1	3	1	
Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture	Acceptable pour le maintien de l'utilisation avec mesures d'atténuation	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation	Acceptable for continued use with mitigation measures	Proposition acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation	L'ARLA propose l'annulation de toutes les utilisations, sauf sur les plantes ornementales de serre, en raison des risques pour la santé et l'environnement.
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Asperge	Pommes de terre, raisins, oignon (bulbe)	Asperges, CG 13 (petits fruits des genres Ribes, Sambucus et Vaccinium, mûres et framboises), CG 13-07 (baies et petits fruits), bleuets nains et en corymbe, CG 5 (Brassica), CG 6 (légumineuses), CG 3 (légumes-bulbes), CG 1 (légumes-tubercules), pommes de terre, betteraves à sucre et betteraves potagères, GC 9 (cucurbitacées) suite ci-dessous	Légumineuses à gousse comestible et légumineuses vertes à écosser, pommes de terre, tomates plein champs, maïs sucré, ginseng, asperges, épinards, carottes, radis chinois daïkon, rutabaga, navet, betteraves potagères, radis, cerises de terre, choux, canneberges, céleri, fraises, bleuets, patates douces, cucurbitacées, plantes ornementales de serre et d'extérieur.	Carotte, panais, pommes de terre, oignon (verts et ordinaires), Brassica (brocoli, chou de Bruxelles, chou-fleur, chou), tomates (de transformation), asperges, bleuets en corymbe, cerises (acides et douces), maïs sucré, pêches, nectarines, canneberges
	GC 8 (légumes-fruit), tomates, poivrons, raisins, GC 4 (légumes-feuilles), laitue, épinards, céleri, GC 11 (fruits à pépins), pommes, GC 12 (fruits à noyau), radis, navet, rutabaga, fraises, GC 19 (fines herbes et épices)				
Décision finale	Q1 (2024-25)	Terminé	Terminé	À déterminer	Q1 (2024-25)

FONGICIDES

Ingrédient actif	Picoxystrobine Groupe 11	Fenbuconazole Groupe 3	Cyprodinil Groupe 9	Famoxadone Groupe 11	Fénamidone Groupe 11
Nom commercial	ACAPELA, CEREFIT A Fongicide	INDAR Fongicide	VANGARD, SWITCH Fongicide	TANOS Fongicide	REASON Fongicide
Statut de la décision	Examen spéciale : SRD2023-01 30 mai 2023	Consultation publique examen cyclique : Fermé	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q1 (2024-25)
Catégorie de réévaluation		1	1	1	1
Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture	L'utilisation peut être poursuivie. Aucune mesure d'atténuation supplémentaire n'est requise.	Les titulaires ont informé l'ARLA que toutes les préparations commerciales ont été volontairement abandonnées et que la réévaluation a été clôturée.			
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Groupe de cultures 6A (légumineuses à gousses comestibles), groupe de cultures 6B (Légumineuses à gousse comestible et légumineuses vertes à écosser), pommes de terre, légumes à bulbe, maïs sucré, cacahuètes	Fruits à noyau, bleuet en corymbe	Pommes, fruits à noyau, raisins, oignons, fraises, carottes, feuilles de moutarde, feuilles de navet, choux, céleri, épinards, poivrons de plein champ, tomates de plein champ, légumineuses à gousse comestible, poivrons de serre, concombres de serre, tomates de serre, laitue de serre, amélanche de Saskatoon, sous- groupes de cultures 13-07A (mûres et framboises), 13-07B (petits fruits de genres Ribes), 13-07F (petits fruits grimpants), 13-07G (petits fruits de plantes naines), 8-09A (tomate), groupe de cultures 1B (racines et tubercules)	Pommes de terre, tomates de plein champ, mûres et framboises	Carotte, cucurbitacées, pomme de terre, feuilles de navet, tomate, ginseng, haricots verts à écosser, basilic, légumes tête et tige de Brassica, légumes à feuilles de Brassica, légumes bulbeux, épinards (y compris les jeunes épinards)
Décision finale	Terminé	Réévaluation clôturée	À déterminer	À déterminer	À déterminer

FONGICIDES

Ingrédient actif	Fluazinam Groupe 29	Fosétyl aluminum Groupe P07	Pydiflumetofen Groupe 7	Propiconazole Groupe 3	Ipconazole Groupe 3
Nom commercial	ALLEGRO Fongicide	ALIETTE Fongicide	POSTÉRITÉ, A19649 Fongicide	TILT Fongicide	RACONA, VORTEX Fongicide
Statut de la décision	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-25)	Consultation publique examen spécial PSRD2023-02 14 novembre 2023	Consultation publique examen spécial PSRD Q3 (2024-25)	Consultation publique examen spéciale PSRD Q4 (2025-26) examen cyclique à initier 2027-2028	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée
Catégorie de réévaluation	1				
Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture		Proposition acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation			
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Pommes de terre, Bok choy Chou chinois ; brocoli ; brocoli-rave ; choux de Bruxelles ; choux ; choux-fleurs ; chou-brocoli ; brocoli chinois ; chou de moutarde sauvage ; chou cavalier ; chou vourrager ; chou-rave ; mizuna ; feuilles de moutarde ; épinard moutarde ; chou Napa chinois et feuilles de colza, bleuets en corymbe et bleuets nain, groseille, baies de sureau, groseille à maquereau, airelles de myrtille, raisin (sauf raisin de table) suite ci-dessous	Pommes, ginseng, framboises rouges/ noires, mûres, canneberges, raisins, fraises, laitues, laitues de serre en C.-B., épinards, oignons, légumes têtes et tiges Brassica (groupe de cultures 5-13) et légumes à feuilles de type Brassica (groupe de cultures 4-13b), transplants de légumes têtes et tige de brassica cultivé en serre (groupe de cultures 5-13), transplants verts feuillus de brassica cultivé en serre (sous-groupe de cultures 4-13b), chou-rave, rutabaga, endives belges, bleuets en corymbe,	Pommes de terre, légumes-racines et légumes-tubercules (sous-groupe de cultures 1a), légumes à tubercules et légumes à cormes, feuilles de légumes racines et à tubercules, légumes-feuilles de brassicacées à bulbe, légumes-tiges de brassicacées, légumes-fruits, cucurbitacées, fruits à pépins, bleuets (nains) - année de germination, pêches (sous-groupe de cultures 12-09b), cerises (sous-groupe de cultures 12-09a), fruits à noyau (groupe de cultures 12-09), concombres de serre, poivrons de serre et laitues de serre, maïs sucré.	Pêches, nectarines, prunes, cerises douces, cerises acides, abricots, bleuets en corymbe et bleuets nains, amélanchier de Saskatoon, canneberges, mûres et framboises, rutabagas, asperges, fraises, betteraves de jardin.	Maïs sucré, légumineuses (pois et haricots à gousses comestibles et succulentes)

légumineuses à gousses comestibles (sauf le pois) : haricot (*Phaseolus* spp.), ginseng, carotte, pomme, légumes cucurbitacées cultivés en plein champ (groupe de cultures 9), oignon bulbeux (sous-groupe de cultures 3- 07A), poivrons de plein champ.

Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

FONGICIDES

Ingrédient actif	Trifloxystrobine Groupe 11	Pyraclostrobine Groupe 11	Boscalid Groupe 7	Bicarbonate de potassium	Soufre Groupe M
Nom commercial	STRATEGO, FLINT, TRILEX AL, CGA279202, EVERGOL, LUNA SENSATION Fongicide	HEADLINE, CABRIO, PRISTINE Fongicide	LANCE, PRISTINE, CANTUS Fongicide	MILSTOP, SIROCCO Fongicide	KUMULUS, MICROWETTABLE Fongicide
Statut de la décision	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée	Examen cyclique : Phase de cadrage achevée	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-2025)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-2025)
Catégorie de réévaluation	1	1	1	2	2

Aucune décision proposée/finale ayant une incidence sur l'horticulture

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Maïs sucré, raisin, groupe des fruits à pépins (pomme, pommette, nèfle du Japon, cenelle, poire, poire asiatique et coing), cerises, traitement des semences d'haricots (succulents, mange-tout), pois (Inclut le pois nain, le pois à gousse comestible, le petit pois anglais, le pois des champs, le petit pois de jardin, le petit pois vert, le pois mange-tout, le pois sugar snap), asperges, sous-groupe de cultures 1b : (carottes et autres légumes-racines), SOUS-GROUPE DE CULTURES 4A : LÉGUMES VERTS À FEUILLES (sauf Brassica), sous-groupe de cultures 4B [légumes à pétioles feuillus (sauf Brassica)], sous-groupe de cultures 5 (légumes-feuilles de Brassica), sous-groupe de cultures 9 (cucurbitacées), sous-groupe de cultures 12-09 (fruits à noyaux), sous-groupe de cultures 13-07G (baie à croissance basse).	Maïs sucré, légumineuses à gousses comestibles (sous-groupe de cultures 6-A), haricots et pois à écosser succulents (sous-groupe de cultures 6-B), pommes de terre, betteraves à sucre, bleuets (en corymbe, nain), groupe des légumes bulbeux, groupe des légumes-cucurbitacées, légumes à fruits (aubergine, poivron de plein champ, tomate de plein champ), feuilles de betterave potagère, feuilles radis, légumes racines, groupe des fruits à noyau, groupe des fruits à pépins, fraises, groupe des baies, endive belge, groupe des légumes du genre Brassica, groupe des légumes à bulbe, carottes, céleri-rave, groupe des légumes-cucurbitacées, raisins, concombres de serre, laitues de serre, poivrons de serre, tomates de serre, légumes à feuilles (sauf Brassica), groupe des fruits à pépins, groupe des fruits à noyau, fraises.	Haricots succulents, pois succulents, pommes de terre, groupe des baies, endive belge, groupe des légumes du genre Brassica, groupe des légumes à bulbe, carottes, céleri-rave, groupe des légumes-cucurbitacées, raisins, concombres de serre, laitues de serre, poivrons de serre, tomates de serre, légumes à feuilles (sauf Brassica), groupe des fruits à pépins, groupe des fruits à noyau, fraises.	Cultures maraîchères en serre, cucurbitacées de plein champ (concombres, melons, citrouilles, courges), fruits à noyau (pêches, nectarines, abricots, prunes, pruneaux), fraises de serre et de plein champ, herbes aromatiques et épices de serre et de plein champ, menthe, raisins (conventionnels et biologiques), artichauts, laitues de serre et poivrons de plein champ, pommes.	Pomme, poire, pêche, prune, cerise douce, cerises aigres-douces, raisin, tomate et poivron de serre, groseille, groseille à maquereau, framboise, mûre, rutabaga
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

INSECTICIDES

Ingrédient actif	Pyréthrine Groupe 3	Abamectine Groupe 6	Acétamipride Groupe 4A	Clothianidine (général) Groupe 4A
Nom commercial	SAFER'S, BUG-X Insecticide	AVID, AGRI-MEK Insecticide/Miticide	ASSAIL Insecticide	CLUTCH Insecticide
Statut de la décision	Examen cyclique RVD2023-06 2 mars 2023	Consultation publique examen cyclique : PRVD2023-01 28 février 2023	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q3 (2024-25)
Catégorie de réévaluation		1	1	1
Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture	Acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation. Cultures non spécifiquement identifiées sur les étiquettes des produits de la classe commerciale, c'est-à-dire suppression des termes généraux relatifs aux cultures, tels que "légumes".	Proposition acceptable pour une utilisation continue avec mesures d'atténuation		
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Asperges, bleuets, haricots, brocoli, chou, Choux de Bruxelles, chou-fleur, céleri, concombre, aubergine, raisin, le chou vourager, laitue, feuilles de moutarde, épinards, poivrons de serre, pommes de terre, radis, framboise, tomates, navets	Tomates de serre, poivrons de serre, concombres de serre, pommes, poires, mûres et framboises (sous-groupe 13-07A), fraises, céleri, pommes de terre, raisins, oignons à bulbes (sous-groupe 3-07A), oignons verts (sous-groupe 3-07B).	Légumes-feuilles, Cultures de choux (groupe 5), tomates de plein champ, fruits à pépins, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), cerises de terre, poivrons de plein champ, fruits à noyau, fraises, bleuets (en corymbe et nain), petits fruits de genres Ribes (groupe 13-07B), raisin, maïs sucré, rutabaga, pois et haricots à écosser (sous-groupe 6B), pois à gousses comestibles, asperges, mûres et framboises (13-07A).	Pomme de terre (traitement des morceaux de semences Nipsit), patate douce, fruits à pépins, raisin, fraise, cucurbitacées, fruits à noyau
Décision finale	Terminé	À déterminer	À déterminer	À déterminer

INSECTICIDES

Ingrédient actif	Thiaméthoxame (général) Groupe 4A	Spinetoram Groupe 5	Spinosad Groupe 5	Méthoxyfénozide Groupe 1B
Nom commercial	CRUISER, ACTARA Insecticide	RADIANT, DELEGATE Insecticide	SUCCESS, ENTRUST Insecticide	Intrepid Insecticide
Statut de la décision	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2024-25)
Catégorie de réévaluation	1	1	1	1
Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture				
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Maïs sucré, haricots, pois, cucurbitacées, pommes de terre, légumes-feuilles (groupe 4), légumes du genre Brassica (groupe 5), légumes-fruits (groupe 8-09), pommes, pommottes, poires, poires asiatiques, légumes-racines, mûres et framboises, petits fruits de genres Ribes, cerises, baies à croissance basse, poivrons de plein champ, poivrons de serre	Fruits à pépins CG 11-09, pommes, asperges, bleuets en corymbe et nain, mûres et framboises, cultures de chou (légumes-feuilles du genre Brassica), légumes fruitiers et okra, raisin, légumes à feuilles GC 4-13, feuilles de navet et de betteraves, carotte, raifort, radis, radis oriental, rutabaga, navet, fruits à noyau GC 12-09, fraises, baies SGC 13-07A, 13-07B, 13-07G, légumes-tiges et légumes à pomme de type Brassica GC 5-13, légumes fruitiers GC 8-09, feuilles de légumes racines et à tubercules GC 2, pommes de terre, légume-racine, légumes à feuilles et à pétioles SGC 22B, légumes à tige et à côtes SGC 22A, légumes-bulbes GC 3, pois mange-tout, basilic, aneth, ginseng, maïs sucré, petits fruits SGC 13-07B, mûres et framboises SGC 13-07A, petits fruits à faible croissance SGC 13-07G, légumes de serre, menthe, pépinières non en production, légumes racines.	Pommes, pommes de terre, plantes ornementales d'extérieur, légumes racines et à tubercules (raifort, radis, radis orientale, rutabaga, navet), maïs sucré, légumes verts à feuilles du sous-groupe 4-13A, légumes verts à feuilles du sous-groupe 4-13B, légumes fruitiers CG 8-09, fruits à pépins CG 11-09, légumes tête et tige de Brassica CG 5-13 et chou-rave, fruits à pépins CG 12-09, cerisiers de Virginies, nectarines, pêches, cerises (douces et acide), pois mange-tout, plantes ornementales et légumes de serre, raisin, canneberge, bleuets nain et en corymbe, sous-groupe de mûre et framboises CG 13-07A, sous-groupe de petits fruits de genres Ribes CG 13-07B, sous-groupe de baies à faible croissance CG 13-07G, légumes à tige et à côtes CG 22A, sous-, légumes à feuilles et à pétioles, Sous-groupe de culture légumières 22B, légumes-bulbes GC 3-07, basilic, graines d'aneth, ginseng, plants de serre, légumes à feuilles de type Brassica SGC 4-13B, légumes à tige et à pomme de type Brassica CG 5-13, menthe	Pommes, poires, autres fruits à pépins, framboises (rouges et noires), autres mûres et framboises, canneberges, bleuets (en corymbe et nain), autres petits fruits de genres Ribes, raisins, cerises, pêches, autres fruits à noyau Brocolis, chou, autres brassicacées (cultures de chou) légumes à feuilles, maïs sucrés, concombres, melons, citrouilles, courges et courgettes, tomates, poivrons, autres légumes-fruits, laitue (pomme et tête), autres légumes à feuilles, haricots et pois verts, patates douces, autres légumes à tubercules et cormes+, herbes (sauf ciboulette)
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

INSECTICIDES

Ingrédient actif	Phorate Groupe 1B	Thiaclopride Groupe 4	N-méthyl carbamates Groupe 1A	Organophosphates Groupe 1B	Bifénozate Groupe 20D
Nom commercial	THIMET Insecticide	THEME Insecticide	Various	Various	ACRAMITE, FLORAMITE Miticide
Statut de la décision	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q3 (2026-27)	Consultation publique examen spéciale PSRD Q3 (2027-28) examen cyclique Phase de cadrage	Consultation publique Évaluation des risques sanitaires cumulés Q2 (2025-26)	Consultation publique Évaluation des risques sanitaires cumulés Publication du plan de travail Janvier 2024	Examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée
Catégorie de réévaluation	2				

Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Pomme de terre	Pomme, pommette, nèfle du Japon cennelée, poire, poire asiatique, coing.	Gamme de cultures maraîchères et fruitières	Gamme de cultures maraîchères et fruitières	Légumes de serre (tomates, concombres, poivrons, aubergines), pommes ; raisins ; légumes-fruits (groupe de cultures 8-09), cucurbitacées (groupe de cultures 9) ; fruits à noyau (groupe de cultures 12) ; sous-groupe de cultures 13-07A : mûres, mûres de Logan, framboises, framboises sauvages ; menthe ; et herbes (sous-groupe de cultures 19A).
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

HERBICIDES

Ingrédient actif	Groupe des acides gras	Glufosinate d'ammonium Groupe 10	Desmedipham Groupe 5	Groupe du mécoprop Groupe 4
Nom commercial	AXXE Herbicide	IGNITE LIBERTY Herbicide	BETAMIX Herbicide	MCPA AMINE Herbicide
Statut de la décision	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q1 (2026-27)	Consultation publique examen spécial PSRD Q4 (2027-28) examen cyclique à initier 2024-2028	Consultation publique examen cyclique PRVD Q2 (2024-25)
Catégorie de réévaluation	2	1		1
Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture				
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Cultures alimentaires, serres	Est du Canada et Colombie-Britannique : framboise (framboises établies seulement), Pommes, abricots cerises (douces et acides) bleuets en corymbe, raisins, nectarines, poires, prunes, pêches, bleuets nain (application en dormance), fraises (à jours neutres et produisant en juin), asperges (faux semis sur planches d'ensemencement, semis direct ; (planches établies après la récolte), carottes, laitues, oignons (faux semis sur planches d'ensemencement), pommes de terre (fissure du sol)	Betteraves rouges de jardin (de table) et variétés de fraises de juin nouvellement plantées	Cultures maraîchères, asperges, maïs sucré, légumineuses (y compris les pois), pois de conserve
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

HERBICIDES

Ingrédient actif	Glufosinate Ammonium Groupe 10	MCPA Cluster Groupe 4	Dicamba Herbicides Groupe 4	Bensulide Groupe 8	Mesotrione Groupe 27
Nom commercial	LIBERTY 15SN Herbicide	Various Herbicides	BANVEL Herbicide	PREFAR Herbicide	CALLISTO Herbicide
Statut de la décision	Consultation publique examen spéciale PSRD Q1 (2026-27)	Consultation publique examen spéciale PSRD Q3 (2024-25) examen cyclique À initier avril 2024 - mars 2025	Consultation publique examen spéciale PSRD Fév 2024	examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée	examen cyclique : Étape de la détermination de la portée achevée
Catégorie de réévaluation					

Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Est du Canada et Colombie-Britannique : framboise (framboises établies seulement), pommes abricots cerises (aigres-douces) bleuets en corymbe, raisins, nectarines, poires, prunes, pêches, bleuets nain (application en dormance), fraises (à jours neutres et produisant en juin), asperges (faux semis sur planches d'ensemencement, semis direct ; (planches établies après la récolte), carottes, laitues, oignons (faux semis sur planches d'ensemencement), pommes de terre (fissure du sol)	Amine : maïs sucré, pois de transformation, asperges. Sodium : pois de transformation, maïs sucré Ester : asperges	Bleuets (nain)	Concombres	Maïs sucré, canneberge, asperge (établie), bleuet, rhubarbe
Décision finale	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer

AUTRES TYPES DE PRODUITS

Ingrédient actif	Kaolin	Répulsif pour animaux à base de sang séché	1-Méthylcyclopropène (1-MCP)
Nom commercial	SURROUND Protection des cultures	PLANTSKYDD PLANTSKYDD Répulsif à cerfs	SMARTFRESH, ETHYLBLOC, RIPELOCK, EASYFRESH, HARVISTA, FYSIUM PGR
Statut de la décision	examen cyclique : RVD2022-10 30 juin 2022	examen cyclique : RVD2022-08 16 mai 2022	examen cyclique : RVD2023-15 26 septembre 2023
Catégorie de réévaluation	3	3	3
Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec mise à jour de l'étiquette	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Fruits à pépins, fruits à noyau, raisins, cucurbitacées, pommes de terre, carottes, légumes à feuilles (à l'exclusion des Brassicas), framboises, fraises, oignons, échalotes	Plantes ornementales d'extérieur	pommes, poires, tomates
Décision finale	Terminé	Terminé	Terminé

AUTRES TYPES DE PRODUITS

Ingrédient actif	Chondrostereum purpureum (Souche: PFC2139)	Bromure de méthyle	Chlorprophame (CIPC)
Nom commercial	CHONTROL, LALICIDE CHONDRO PGR	TERR-O-GAS Fumigant	SPROUT-NIP INHIBITEUR DE GERMES DE POMME DE TERR
Statut de la décision	examen cyclique : RVD2023-12 6 juillet 2023	Consultation publique examen spécial PSRD Fév 2024 examen cyclique PRVD Fév 2024	Consultation publique examen spécial PSRD Q3 (2025-26)
Catégorie de réévaluation	3	1	
Décision proposée/ finale Ayant une incidence sur l'horticulture	Acceptable pour la poursuite de l'utilisation avec des mesures d'atténuation		
Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Inhibition de la germination chez le cerisier Virginie et le nerprun	Tomates, plantes ornementales	Inhibition de la germination des pommes de terre
Décision finale	Terminé	À déterminer	À déterminer

AUTRES TYPES DE PRODUITS

Ingrédient actif	Chlorpropham (CIPC)	6-benzylaminopurine	Groupe des gibbérellines : acide gibbérellique, gibbérellines A4A7	Nonylphénoxyéthoxyéthanol
Nom commercial	SPROUT-NIP INHIBITEUR DE GERMES DE POMME DE TERRE	PROMALIN, ACCEL, MAXCEL, PERLAN, CILIS PGR	ACTIVOL PGR	AGRAL 90, AG-SURF Surfactant
Statut de la décision	Consultation publique examen spécial PSRD Q3 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q4 (2025-26)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Q2 (2024-25)	Consultation publique examen cyclique : PRVD Déc. 2023)
Catégorie de réévaluation		1	3	3

Aucune décision proposée ayant un impact sur l'horticulture

Aliments horticoles Utilisations susceptibles d'être affectées	Inhibition de la germination des pommes de terre	Inhibition de la germination des pommes de terre	Pommes, poires, cerises douces	Agent d'épandage non ionique à utiliser avec les pesticides, y compris ceux appliqués sur les fruits et légumes.
Décision finale	Terminé	Terminé	Terminé	Terminé

SOURCES

Les tableaux ci-dessus sont fondées sur ce qui suit : Tableaux 1, 2, 3a et 3b de REV2023-01. Plan de travail de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire pour la réévaluation et l'examen spécial 2023-2028

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-produits-consommation/rapports-publications/pesticides-lutte-antiparasitaire/decisions-mises-jour/note-reevaluation/2023/plan-travail-examens-speciaux-2023-2028.html>

Outil de recherche de l'ARLA sur les étiquettes de pesticides. <https://pr-rp.hc-sc.gc.ca/lr-re/index-fra.php>

REMARQUE

Certains des produits de noms commerciaux contiennent des ingrédients actifs supplémentaires, et dans certains cas, les produits combinés dans la liste peuvent contenir plus de cultures sur leur étiquette qu'on retrouve sur l'étiquette des ingrédients actifs seulement.